

MISSIONS DU COORDONNATEUR ULIS Collège
Enseignant spécialisé du 1^{er} degré ou du 2nd degré

Missions Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015	Modalités de service et relation avec les équipes de direction et pédagogiques	Suggestions Illustrations de pratiques facilitatrices
Obligation Règlementaire de Service	Cadre horaire afférent à son statut PE: 21H + 2 H de coordination-synthèse PLC : 18H de présence devant élèves + coordination synthèse	- Communication de l'emploi du temps à l'équipe de direction et à l'IENASH - Accueil des élèves hors présence du coordonnateur en classe de référence ou en ULIS sous la surveillance de l'AVS (si contrat AED sous la responsabilité du CE)
Planification des interventions des personnels AVSCo	- Concevoir l'emploi du temps de l'AVS - Evaluer la pertinence de lui laisser la responsabilité (non pédagogique) d'un groupe d'élève	- Prioriser les situations de présence de l'AVS en respectant ses temps de pause: au sein du dispositif, en classe de référence, en récréation ou à la restauration scolaire. - Préparer les modalités pédagogiques mises en œuvre par l'AVS - Communiquer les PPS à l'AVSCo
Personne ressource au sein de l'établissement	- Temps de rencontre de l'équipe pédagogique (informel et institué) - Temps de rencontre de l'équipe de direction.	- Participation aux conseils (pédagogique, de classe, ou d'administration) - Accés et échanges sur ENTEA - Co-intervention - Interlocuteur privilégié identifié dans l'équipe de direction - Déterminer le moyen de communication : mail, entretiens périodiques, ...
Coordination de l'ULIS et relations avec les partenaires extérieurs : parents, SESSAD, santé, entreprises, lieux de formations	- Etre joignable sur temps de service - Contacter les partenaires éducatifs et professionnels - pour les situations exceptionnelles - Faciliter les interventions des professionnels extérieurs (SESSAD)	- Accès au téléphone - Téléphone dans le bureau du coordonnateur - Téléphone mobile - Préparer les conventions d'intervention et les demandes d'autorisation de sorties
Préparation spécifique dans le cadre du Parcours Avenir, en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation	- Visite des élèves en stage sur /hors temps solaire - Organisation de stages et d'immersions - Préparer les conventions nécessaires (notamment SEGPA ou établissements médico-sociaux)	- Entretiens d'orientation avec les élèves - Suivi de stage : contact téléphonique et visite in-situ, parfois sur temps d'enseignement (Cf. PP pour stage 3 ^{ème}) - Contact et travail en réseau avec les coordonnateurs d'ULIS Pro, les lycées professionnels, les IMPro,... - Immersions dès le premier trimestre
Attestations de Sécurité routière, PSC1, du socle Commun de Connaissances Compétences et de Culture et certification (langues , CFG ou DNBPro ou DNB)	- Inscrire les élèves aux sessions - Valider en équipe pédagogique élargie, avec les professeurs de la classe de référence	- Veiller à la diffusion des informations concernant les évaluations (affichage, mails, ..) - Evoquer régulièrement les attendus en conseil de classe ou en préparation de l'ESS.
Anticipation des aménagements d'examen si nécessaires	Aide au chef d'établissement et accompagnement des parents: - préparation des documents en amont pour le dossier (PAP, PAI, adaptations pédagogiques en cours) - contact avec le médecin scolaire	- Volet pédagogique : • discriminer et diffuser les adaptations indispensables à la réussite de l'élève • participer aux réunions de synthèse le cas échéant : SEGPA, SESSAD - Volet administratif: démarche à entreprendre très en amont (possible dès la 4 ^{ème})
Conseil à la communauté éducative	Présentation du dispositif ULIS aux personnes extérieures	- Organiser des visites du collège - Immersion d'élèves susceptibles de notification d'ULIS collège - Participation à l'ESS de sortants ULIS école
Elaboration du projet pédagogique de l'Ulis	Tenir compte à la fois du projet d'établissement (axe qui favorise l'inclusion de l'ULIS) et des PPS	- Présenter le projet de l'ULIS - Convenir d'un entretien-bilan
Complément:		
En cas d'absence ponctuelle du coordonnateur	Proposition d'organisation du coordonnateur en accord avec le CE	Classe de référence Enseignements prévus sous la surveillance de l'AVS Salle de permanence